



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contentieux

Question écrite n° 98862

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la proposition contenue dans le rapport 2015 de la Cour de cassation à propos du regroupement des contentieux relatifs aux licenciements économiques. En effet la direction des affaires civiles et du sceau évoque, dans le cadre de la réforme de la justice prud'homale, et sur le fondement des réflexions issues du rapport Lacabarats, un projet de dispositions réglementaires permettant sous certaines conditions un regroupement des contentieux de droit du travail présentant un caractère sériel ou un certain nombre de points de connexité (identité de parties, décision de l'employeur ou disposition de convention collective en cause) mais relevant de ressorts géographiques distincts. Aussi il la prie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98862

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 décembre 2016

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8078

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)